



Paris, le 6 mars 2024

**Questionnaire indicatif pour les auditions relatives à la
proposition de loi visant à endiguer la prolifération du frelon asiatique et
à préserver la filière apicole**

Questions générales

COMMISSION DE
L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

1. Dresser un état des lieux de la présence et de la progression du frelon asiatique en France métropolitaine. L'aire colonisée continue-t-elle à s'étendre ? Si oui, de quelle façon et selon quelles dynamiques ? Comment sont assurés le suivi de l'espèce et la comptabilisation des nids ?

Le site de l'INPN, montre que le front d'invasion progresse en moyenne de 78 km par an et avec le réchauffement climatique, le frelon serait en mesure de s'acclimater sur l'ensemble du territoire français. À ce jour, une organisation de réseau de surveillance tente une homogénéisation du suivi de l'espèce à travers un récent plan de lutte national.

2. Quelles pressions font peser les frelons asiatiques sur les ruchers ? Quelles sont les méthodes pour y faire face et les techniques de lutte les plus efficaces ? Existe-t-il des piègeages spécifiques qui ne conduisent pas à des captures accidentelles d'espèces non ciblées ? Quelles sont les précautions à respecter avant de procéder à la destruction de nids et quels sont les professionnels habilités ?

Les frelons asiatique exercent une pression de prédation sur les ruchers afin de se procurer de la protéine. C'est par un vol stationnaire devant les ruches que les frelons nuisent de façon importante à l'activité et l'équilibre de la ruche. Que ce soit par la consommation des abeilles ou le stress engendré par leur présence devant les planches d'envol des ruches, la présence des frelons menace fortement l'organisation de la colonie. Les butineuses ne sortent quasiment plus, or la période de prédation la plus importante correspond au moment où la colonie effectue ses réserves pour passer l'hiver (collecte de nectar et de pollen notamment sur le lierre mais également d'autres ressources). La présence du frelon asiatique sur le territoire affaiblit drastiquement certaines colonies déjà impactées par d'autres facteurs que subissent quotidiennement les abeilles : pollution

environnementale, qualité et diversité moindre des ressources. En cas de forte pression (plusieurs nids entourant un rucher, plusieurs frelons en stationnaire devant chacune des ruches du rucher) la colonie ne peut se défendre et se voit alors complètement attaquée et pillée.

Pour la profession apicole et ses contraintes (transhumance, nombre de ruches importants par ruchers), il est encore complexe de trouver une solution efficace de lutte alors que l'apiculture de loisir peut se permettre de tester des outils partiellement efficace (muselière) ou des méthodes plus "artisanales" (grillages fins autour des quelques ruches par ex).

La seule technique de lutte contre le frelon asiatique est la destruction des nids et donc leur repérage car le piégeage en période estivale est loin d'être suffisant pour limiter la pression exercée par le frelon asiatique sur le rucher.

Bien qu'en Auvergne Rhônes Alpes, un réseau de désinsectiseur agréé soit en place, les nombreux appels que notre syndicat peut recevoir afin de trouver la personne à contacter pour détruire un nid atteste d'une méconnaissance totale du réseau existant tant par le public que par les collectivités. Le sujet du piégeage divise notamment certains quant à sa sélectivité. En effet, bien qu'il existe des pièges sélectifs, de nombreux pièges ne le seraient pas et impacteraient la biodiversité (voir note 2021 ISTAP). C'est pour cette raison que certaines collectivités décident de laisser la question du frelon asiatique à ceux qui le subissent - à savoir principalement les apiculteurs.

3. **Quelles sont les autres menaces que la présence du frelon asiatique fait peser sur la biodiversité, les écosystèmes et les activités économiques ?**

Un nid de frelon consomme plus de 11 kg d'insectes par an (Rome, 2021) alors que la population est en plein effondrement, notamment à cause de la qualité environnementale. De plus en plus d'études pointent du doigt la pression de l'abeille domestique dans la compétition alimentaire alors que l'abeille est un insecte qui subit autant que les autres la dégradation de la qualité environnementale et le changement climatique. Ces conclusions poussent certains gestionnaires à favoriser de petits ruchers ou à exclure carrément les abeilles domestiques. Alors que pour diluer la pression du frelon, il est conseillé - faute de solutions efficaces - d'augmenter la taille des ruchers afin d'en limiter la pression par ruche. L'apiculture est dans une impasse tant économique que de gestion.

Les études de l'impact du frelon se centrent malheureusement trop facilement vers l'abeille domestique. Pourtant son régime alimentaire va bien au-delà d'Apis Mellifera et son impact économique également (quid de l'impact sur le service de pollinisation des abeilles ? quid de son impact sur la survie de populations menacées ?).

Bien que naturellement peu agressifs, la présence des nids de frelon, parfois très proches des activités humaines (au sol, dans les haies) peut rendre certaines manipulations involontairement dangereuses (agriculteur qui se retrouve attaqué suite à la fauche d'herbe avec présence d'un nid - particulier qui taille une haie, services techniques municipaux, paysagistes et employé.e.s des télécommunications...).

Si le frelon asiatique représente actuellement un problème pour l'apiculture, d'autres activités telles que la viticulture et l'arboriculture sont également touchées.

4. Des solutions fondées sur la nature sont-elles envisageables ? Est-il réaliste d'espérer éradiquer l'espèce grâce à des campagnes massives de destruction de nids et de piégeage ou est-il désormais certain qu'elle s'installera durablement en Europe occidentale ?

Il n'est désormais plus possible d'envisager une éradication de l'espèce. Comme son installation durable en Europe occidentale est certaine, nombreuses sont les collectivités qui décident de ne plus lutter, laissant ainsi ceux qui en subissent l'impact seuls à gérer ce problème - qui est pourtant un problème sanitaire national (espèce exotique envahissante) et non pas un problème uniquement apicole.

5. L'abeille *apis mellifera* est-elle en mesure de s'adapter aux pressions et à la mortalité causées par les nids de frelons asiatiques ? Existe-t-il des évaluations du coût économique, pour la filière apicole, des dommages causés aux ruchers ?

*Les populations entomofaunes européennes - dont *Apis mellifera* - n'ont pas eu le temps de s'adapter face à l'invasion rapide des frelons asiatiques. C'est le cas pour toutes les espèces subissant la pression d'espèces exotiques envahissantes. En Asie, l'abeille locale (*Apis Cerana*) a développé des mécanismes de défenses grâce à la coévolution avec ce prédateur. Ce dernier représente malgré tout une nuisance pour la dynamique de la colonie.*

Il est relativement compliqué d'imputer un dommage économique au frelon car ce dernier représente davantage un facteur de stress supplémentaire qui va affaiblir la colonie (moins de sorties des butineuses et donc déséquilibre du superorganisme) jusqu'à l'achever dans le cas d'une colonie plus faible ou d'un essaim réalisé plus tardivement en saison. La mortalité d'une colonie par frelons reste donc multifactoriel. Des travaux portées par certaines ADA (Association de Développement Apicole) ont déjà essayé de dégager ce type d'évaluation. Son impact se ressent sur la gestion des colonies au sein d'une exploitation avec une

diminution de la formation d'essaims tardifs qui pourraient être trop faibles pour résister à la pression du frelon ainsi qu'un besoin d'apport en nourriture pour assurer la bonne quantité de réserve hivernale.

6. Les apiculteurs peuvent-ils recevoir des indemnités de la part de l'État ou des collectivités territoriales pour compenser les préjudices d'exploitation subis ? Comment la profession s'est-elle organisée pour faire face à ce redoutable ravageur ?

Les disparités régionales sur la question engendrent des difficultés d'organisation de la filière à ce jour. Le sujet est traité plutôt localement avec des moyens et des discours très différents. Le frelon est un sujet porté parfois par des syndicats, parfois des communes. Il y a d'énormes disparités entre les départements sur les financements possibles de pièges. (Il est très important de financer des pièges sélectifs uniquement tout en sensibilisant sur le protocole de piégeage car certaines personnes/communes refusent de piéger pour ne pas impacter l'entomofaune en collatéral.)

Il n'y a pas d'indemnités à part des aides financières à l'achat de pièges sélectifs (pas d'appât qui devient une charge de plus en plus conséquente dans les exploitations professionnelles) dans certaines régions selon disponibilité de fonds et éligibilité.

7. Le programme sanitaire d'intérêt collectif (PSIC), le groupement de défense sanitaire apicole (GDSA) et le groupement de défense contre les organismes nuisibles (GDON) sont-ils des outils pertinents et adaptés ?

Les outils ne pourront être pertinents et adaptés que si les compétences réelles sont homogènes au sein des structures apicoles et sanitaires (ADA et GDS) et que des formations permettent une vraie mise à niveau nationale du sujet et enfin que la profession apicole puisse en bénéficier avec de réelles retombées sur les exploitations tant en accompagnement qu'en conseils.

Les propos et recommandations devront être en cohérence avec les autres sujets auxquels sont parfois contraints les apiculteurs - notamment sur la taille des ruchers (cf problème de tailles de ruchers pour la compétition en ressource vs dilution de pression frelon). Il est, de fait, important que toutes les structures sanitaires mais aussi techniques (comme les ADA) soient en lien et en connexion avec le terrain pour rendre les mesures cohérentes et praticables pour la profession.

8. Quelles ont été les motivations du déclassement en 2022 du frelon asiatique de la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie pour l'abeille domestique ?

À ce jour, les moyens de lutte à disposition et la non-éradication possible justifient son classement.

9. La stratégie nationale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes offre-t-elle des outils efficaces pour endiguer la progression du frelon asiatique ? Parmi les 500 actions « coup de poing » annoncées, certaines concernent-elles le frelon asiatique ? Si oui, en quoi consistent les mesures mises en œuvre ?

Les apiculteurs ne voient aucune action concrète sur le terrain permettant d'apprécier ce type d'action. Au sein de notre syndicat pourtant national, personne n'a jamais entendu parler de telles stratégies. De fait, par définition, si elles ne peuvent servir la profession - leur mise en action est soit défectueuse soit inefficace.

10. De manière générale, estimez-vous que la réponse publique soit adaptée aux enjeux posés par le frelon asiatique ?

*La disparité au sein des départements (et même à l'échelle communale) est trop forte. Il n'y a aucune directive nationale sur le sujet ni sur l'importance et les méthodes de piégeage ni même sur les acteurs de ce piégeage. Certains départements portent vraiment cette question alors que d'autres, à des échelles plus locales, ne veulent laisser le piégeage qu'à la charge des apiculteurs. La présence du frelon asiatique est loin de nuire uniquement à *Apis mellifera* et peu d'études mettent en évidence l'impact sur toute l'entomofaune. En attendant, les apiculteurs subissent déjà la question de la qualité environnementale pour pouvoir porter l'entière responsabilité du piégeage.*

Les moyens financiers sont loin d'être à la hauteur du problème de prédation dans d'autres activités agricoles (le loup par exemple) et l'engagement de l'Etat à ce jour pose question face à ce problème de santé publique.

11. Quelles problématiques pose la détection, dans le Sud de la France, d'ouvrières du frelon oriental (*Vespa orientalis*) ? Quels sont les dangers posés par l'expansion de cette espèce ? Convient-il de l'inclure dans la présente proposition de loi ?

Les impacts étant à ce jour peu documentés, il paraît délicat d'inclure cette espèce notamment sur les questions d'indemnisation. Néanmoins, le signalement obligatoire des nids pourrait permettre d'apprécier son expansion.

Questions relatives au dispositif proposé par la proposition de loi

12. Le plan national de lutte contre le frelon asiatique proposé par ce texte vous paraît-il un préalable nécessaire à une meilleure prise en compte de la présence massive de cette espèce exotique envahissante sur le territoire national ? Des évolutions concernant son format ou son contenu vous semblent-elles nécessaires ? Sa déclinaison en plans départementaux élaborés par le préfet est-elle pertinente ?

Une harmonisation des connaissances, compétences est nécessaire et une ligne nationale doit être tracée afin de pouvoir répondre aux collectivités et usagers en demande d'informations. Le plan national doit inclure toutes les structures apicoles, notamment les ADA, qui ne pourront que faciliter leur déclinaison en plans départementaux nécessaires pour être pertinente.

13. La classification des départements en fonction de la présence du frelon asiatique est-elle utile pour mieux proportionner l'action publique aux enjeux locaux ?

La méthodologie, les compétences et les moyens doivent être homogènes au niveau national. Toutefois, les enveloppes budgétaires pourraient être pondérées en fonction de la pression de prédation.

14. L'introduction d'une obligation de déclarer la présence d'un nid de frelons asiatiques par tout occupant légal d'une parcelle vous semble-t-elle opportune, du point de vue de la connaissance scientifique et de la lutte contre la progression de cette espèce ?

*Oui l'obligation de déclaration doit être couplée à une obligation de destruction si le nid est actif car il représente une pression à court et moyen terme pour *Apis mellifera*, les autres pollinisateurs ainsi que les habitants. Cela permettrait d'avoir une ligne nationale claire définissant la politique de gestion et limitant ainsi les discours de non-action pour de fausses raisons de préservation de la biodiversité (piégeage non sélectif à exclure par ex).*

Il est évident que pour limiter la destruction sauvage et non déclarée de nids, ainsi que pour inciter les démarches de déclarations de nids les frais devront exclusivement être portés publiquement et pas à charge de l'usager de la parcelle en question.

15. De même, quelle est votre opinion concernant l'obligation de destruction du nid mise en œuvre par le préfet ?

L'obligation de destruction est primordiale. Il n'y a pas de raison de ne pas détruire un nid si ce dernier est actif. Leur destruction est actuellement le seul levier d'action limitant la progression du frelon.

16. Que vous inspire le principe d'une indemnisation proportionnée aux dommages pour les apiculteurs dont les ruchers subissent des pertes imputables aux frelons asiatiques ? Quel accompagnement de l'État, autre que financier, pourrait être imaginé ?

La première crainte est celle de pouvoir identifier clairement le frelon asiatique comme cause de mortalité (qui est multifacteur dans le cas du frelon). Comment prouver que les pertes économiques sont bien en lien avec le frelon alors que la qualité environnementale se dégrade et avec la bonne santé des colonies ? C'est d'ailleurs le cas pour le protocole OMAA (Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements des Abeilles) censé souligner les cas d'intoxications qui, à ce jour - faute de connaissances toxicologiques, bénéficient plus aux apiculteurs de loisir avec des visites financées et des conseils de traitements sanitaires basiques loin de la préoccupation initiale de ce dispositif très coûteux.

Dans le cas où il pourrait méthodologiquement être identifié comme cause de déclin, l'indemnisation des dommages ne peut porter que pour les apiculteurs qui déclarent une activité économique. Une priorité sera naturellement portée vers les apiculteurs qui ne dépendent uniquement que de cette activité économique.

Cette aide pourrait être conditionnée par la justification de mise en place de moyens de lutte/prévention adaptés à la réalité du terrain (réalité que ne partage pas un détenteur de 10 ruches stationnaires vs. 300 en transhumance).

17. Ce texte inspire-t-il d'autres remarques de votre part ?

Afin de traiter le problème à la source, il conviendrait de centrer les efforts sur la destruction des nids (piégeage et recherche/identification de

nids) plutôt que sur l'indemnisation des dégâts (qui dépendent du nombre de nids). Il faut soutenir et développer le réseau de surveillance qui reste principalement porté par les apiculteurs de loisir. Ce soutien pourrait être financier mais différent d'un financement d'indemnisation de dégâts frelons (qui ne doit se centrer que sur ceux impactés économiquement et qui sera de toutes façons complexe à isoler en termes de mortalité).

Des aides à l'achat de pièges sélectifs (sous condition d'avoir pu suivre une formation sur leur utilisation (emplacement -appât) devraient être accessibles à tous - portées par les municipalités. Les professionnels pourraient bénéficier d'aides supplémentaires (par ex : aides pour l'achat d'appâts, aides au déplacement de ruches sous trop fortes pression)